VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_07_382

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 31 JUILLET 2026

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;

- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13 avril 2026 visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;

- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

- Vu la consultation lancée le 18/05/2026 en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap/Tallard/Durance, portant sur les fournitures scolaires - Lot 1;

- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 09/07/2026;

- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société DAVAGNIER (05000 Gap) pour le Lot n°1 - fournitures scolaires est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono attributaire à bons de commande pour les fournitures scolaires LOT 1 pour le Groupement de commandes Gap-Tallard-Durance avec la société suivante : DAVAGNIER

Article 2 :

Le montant des prestations pour la période de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot N°	Objet du lot	Minimum de commandes par entité		Maximum de commandes par entité	
		Ville de Gap	CCAS	Ville de Gap	CCAS
Lot 1	Fournitures scolaires	25 000	0	88 000	0

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2026 principaux et annexes des différentes collectivités.

Article 3 :

L'accord-cadre entre en application le 6 septembre 2026 ou à la date de notification si celle-ci est postérieure.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 31 JUILLET 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 2 7 AOUT 2026
Publié ou notifié le :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_07_382**
Objet :	**d?cision attribution consultation lanc?e le 18/05/2026 en proc?dure adapt?e par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement de commande Gap/Tallard/Durance, portant sur les fournitures scolaires - Lot 1**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260731-D2026_07_382-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 005-210500617-20260731-D2026_07_382-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	98.9 Ko
Nom original : D_19526.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260731-D2026_07_382-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 août 2026 à 11h22min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 août 2026 à 11h23min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 août 2026 à 11h23min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 août 2026 à 11h23min26s	Reçu par le MI le 2026-08-27